

Strasbourg, le 2 juin 2014
[de11f_14.doc]

T-PVS/DE (2014) 11

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU
NATUREL DE L'EUROPE

Comité Permanent

34e réunion
Strasbourg, 2-5 décembre 2014

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE SPECIALISTES SUR LE
DIPLOME EUROPEEN DES ESPACES PROTEGES**

*Document préparé par la
Direction de la Gouvernance démocratique*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

Table des matières

1.	Rapport de la réunion	3
2.	Annexe I : Liste des participants	17
3.	Annexe II : Ordre du jour	20
4.	Annexe III : Projets de Résolutions pour l’octroi du DE en 2014.....	22
5.	Annexe IV : Avis en vue du renouvellement du DE	25

Rapport de la réunion

Le Groupe de spécialistes du diplôme européen des espaces protégés s'est réuni à Strasbourg le 24 mars 2014. Le comité compétent est invité à :

- prendre note du rapport de réunion du Groupe de spécialistes ;
- examiner, en vue de leur transmission au Comité des Ministres pour examen et adoption possible, les projets de résolutions (Annexe III) concernant l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés en faveur des espaces suivants :
 - Réserve naturelle des Desertas (Portugal),
 - Réserve naturelle de Karadag (Ukraine) ;
- examiner, en vue de leur transmission au Comité des Ministres, pour examen et adoption possible, les projets d'amendements à l'Annexe 5 de la Résolution CM/ResDip(2008)¹ ;
- prendre note de l'avis du Groupe de spécialistes (Annexe IV) à l'issue du rapport d'expertise sur les lieux en vue du renouvellement du Diplôme européen octroyé au Parc national Central Balkan (Bulgarie).

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte le lundi 24 mars par le Président, M. Peter Skoberne (Slovénie) et par M. Eladio Fernandez-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Groupe, aux experts, aux représentants des espaces et aux membres du Secrétariat (liste des participants : Annexe I). Le Président remercie chaleureusement Mme Iva Obretenova, qui quitte le Secrétariat du Groupe, pour sa collaboration avec celui-ci, et souhaite la bienvenue à Mme Tatiana State Masson, qui rejoint le Secrétariat.

M. Eladio Fernandez-Galiano souhaite la bienvenue à tous les participants à la réunion. Il rappelle que 2015 sera l'année du 50^e anniversaire du Diplôme européen des espaces protégés et que le Secrétariat étudie comment préparer au mieux l'événement.

2. Adoption de l'ordre du jour

Document pertinent: T-PVS/DE(2014)1

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe II.

3. Informations générales sur les activités de la Convention de Berne présentant un intérêt pour les travaux du Groupe

Le Secrétariat communique des informations sur les diverses réunions organisées dans le cadre de la Convention de Berne et de ses Groupes d'experts, et décrit les sujets examinés. Le calendrier des activités peut être consulté à l'adresse: http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/nature/calendar2014_FR.asp.

4. Brève présentation du Président du rapport de la réunion tenue par le Groupe en 2013 et des actions entreprises durant l'année écoulée

Document pertinent: T-PVS/DE(2013)10

Le Président décrit brièvement les résultats obtenus par le Groupe en 2013 et rappelle les discussions qui ont porté sur les divers sites récompensés par le diplôme. Ensuite, le Président mentionne le nouveau formulaire proposé pour les rapports annuels, présenté par l'ancien Président du Groupe et par le Secrétariat, ainsi que la discussion sur la célébration du 50^e anniversaire du Diplôme européen, ces deux points étant inscrits à l'ordre du jour de la présente réunion du Groupe.

5. Candidatures pour l'octroi du Diplôme européen : résultats des expertises sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

▪ Réserve naturelle des Desertas (Portugal)

Documents pertinents: T-PVS/DE(2013) 4; T-PVS/DE (2014) 3 et T-PVS/DE (2014) 6

L'expert, M. Joe Sultana (Malte), présente les conclusions de sa visite. L'expert fait observer que ce petit groupe de 3 îles volcaniques de Macaronésie a une grande valeur écologique non seulement pour la région et pour l'Europe, mais également au niveau mondial, et que ces îles sont considérées comme des sites importants pour le patrimoine mondial. Il cite des exemples de la flore et de la faune qui illustrent l'importance de ces îles du point de vue de la diversité biologique de l'Europe et du monde.

M. Sultana indique que plusieurs projets de sauvegarde en cours visent à protéger les habitats et les espèces de la réserve, comme la surveillance et la protection maritimes et terrestres des îles afin de faciliter le rétablissement de la couverture végétale et la propagation de plantes indigènes sur Deserta Grande et sur Bugio, d'empêcher l'introduction d'espèces exotiques et de les éliminer (chèvres, lapins et souris). La protection et la surveillance du phoque moine de Méditerranée (*Monachus monachus*) est un des principaux projets menés dans ces îles.

L'expert ajoute que le territoire de la réserve naturelle fait partie du réseau Natura 2000 et que, depuis le début du mois de mars 2014, la zone classée a été étendue, ce qui a permis d'améliorer son cadre juridique.

M. Paulo Oliveira, représentant de la Réserve naturelle des Desertas, répond aux questions des membres et remercie M. Sultana pour sa passion et les encouragements qu'il a prodigués au personnel de la réserve.

Le Groupe convient que l'intérêt européen exceptionnel de ce site est confirmé.

A l'issue des discussions sur les conditions et recommandations proposées, le Groupe décide de fixer un délai pour l'actualisation du plan de gestion, de modifier la condition sur le système de surveillance pour en faire une recommandation, et de proposer un objectif plus ambitieux en rapport avec l'éradication des chèvres. Le projet de résolution figure à l'Annexe III.

▪ Réserve naturelle de Karadag (Ukraine)

Documents pertinents: T-PVS/DE(2013) 7; T-PVS/DE (2014) 2; T-PVS/DE (2014) 6 et T-PVS/DE (2014) 9

Le Secrétariat rappelle la reconnaissance par le Conseil de l'Europe de l'intégrité territoriale de l'Ukraine, qui inclut la Crimée, région où se situe la réserve de Karadag.

L'expert, M. Hervé Lethier (Suisse), présente les conclusions de sa visite. Il rappelle que la Réserve naturelle de Karadag est en Ukraine, dans le sud-est de la Crimée, à environ 150 km de Simferopol, dans le district de Sudak, sur le littoral de la mer Noire. Les parties marines et littorales de la réserve ont été classées comme zone humide d'importance internationale par Ramsar en 2004; Karadag est également répertorié comme une zone d'importance internationale pour les oiseaux et a été proposé pour entrer au Réseau Émeraude.

L'expert insiste sur le patrimoine biologique présent dans la réserve et cite quelques espèces qui y vivent, dont des espèces de flore inscrites à l'Annexe I, et des espèces de faune inscrites à l'Annexe II de la Convention de Berne. Il souligne aussi les atouts géologiques et paysagers de la réserve et l'importance de son ancienne bibliothèque.

L'accès aux touristes est très strict et restreint à des sentiers prédéfinis, mais la pression touristique autour du site candidat est très forte, et augmente d'année en année. L'expert identifie aussi d'autres menaces internes et externes: l'exploitation illicite et les activités de loisirs, les risques d'incendie, l'érosion du littoral et la dégradation de l'écosystème marin, les espèces exotiques envahissantes et le développement socio-économique local. Un plan de gestion pour 2005-2015 a été adopté pour le site candidat, mais l'Etat partie devrait très prochainement adopter un nouveau plan de gestion pour couvrir au moins la période pour laquelle le diplôme pourrait être octroyé.

M. Lethier conclut que la Réserve naturelle de Karadag remplit les conditions pour obtenir le Diplôme européen.

M. Volodymyr Maltsev, représentant de la réserve, présente au Groupe le plan de gestion pour 2014-2019. M. Ivanenko, membre du Groupe au titre de l'Ukraine, remercie l'expert pour son rapport et ses recommandations. Il indique que les autorités ont préparé le projet du nouveau plan de gestion qui a été discuté au niveau local, et qu'elles sont prêtes à l'adopter après y avoir intégré les éventuelles recommandations émanant de la réunion du Groupe.

Le Groupe confirme l'intérêt européen exceptionnel du site.

Suite aux discussions, le Groupe décide d'indiquer "fin 2015" comme date limite pour l'adoption du plan de gestion, et approuve les conditions et recommandations proposées. Le projet de résolution figure à l'Annexe III.

6. Renouvellement du Diplôme européen: résultats de l'expertise sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

▪ Parc national Central Balkan (Bulgarie)

Documents pertinents: T-PVS/DE (2014) 4 et T-PVS/DE (2014) 6

L'expert, M. Pierre Galland (Suisse), présente les conclusions de sa mission au Parc national Central Balkan, en Bulgarie. Ce parc, qui est situé au centre du massif de la Stara Planina, est inscrit dans la catégorie II de l'UICN. Depuis 2003, il détient le certificat PANParks, qui a été renouvelé en 2010.

Quatre des neuf réserves strictement protégées sont sur la liste mondiale des réserves de la Biosphère de l'UNESCO depuis le début des années 1980. Le parc et ses environs font partie du réseau Natura 2000. L'ensemble du territoire est une « propriété exclusive de l'Etat », ce qui constitue une exigence pour un parc national en droit bulgare.

M. Galland présente brièvement les éléments intéressants de la flore du parc (2/3 forêts et 1/3 d'alpages), ainsi que la faune, à laquelle la forêt dense et bien préservée offre encore des habitats adaptés. Il mentionne également les activités socio-économiques et le riche patrimoine culturel du parc et de ses environs, et fait observer que le parc, ses habitats, les espèces et les paysages sont, dans l'ensemble, très bien préservés.

L'expert salue en outre le bon travail du personnel du parc. Le niveau actuel de financement est toutefois insuffisant pour garantir une gestion de qualité et la bonne maintenance des infrastructures. L'ancienne directrice a quitté son poste en 2013 et a été temporairement remplacée par le directeur adjoint. La procédure de sélection d'un nouveau directeur a été lancée fin septembre 2013; un des cadres du parc fait actuellement fonction de directeur, mais ses responsabilités sont très limitées.

Le plan de gestion du parc est en cours de renouvellement. M. Galland prévient que l'on peut s'attendre à une forte augmentation de la pression du pâturage par les bovins et de l'utilisation publique des routes du parc. Le problème des véhicules tout-terrain est une autre question très délicate.

Pour conclure, M. Galland recommande de n'envisager un renouvellement pour la période normale de 10 ans qu'après l'adoption d'un nouveau plan de gestion satisfaisant.

Le Groupe déplore qu'aucun représentant des autorités n'assiste à la réunion.

A l'issue d'un débat, le Groupe recommande que le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au Parc national Central Balkan soit suspendu jusqu'à l'adoption formelle d'un nouveau plan de gestion pour le site. L'avis complet du Groupe figure à l'annexe IV.

7. Informations sur la nouvelle candidature prévue en 2014

▪ Zones protégées de Vashlovani (Géorgie)

Document pertinent: T-PVS/DE (2014) 8

La demande de Diplôme européen a été soumise au Secrétariat de la Convention de Berne par l'Agence pour les Zones protégées de la Géorgie.

M. Rati Japaridze, Président de l'Agence pour les zones protégées de la Géorgie, présente ces espaces et l'association particulière de diversité biologique, géologique et paysagère qu'ils offrent, avec des paysages naturels intacts exceptionnels et des monuments historiques et culturels. La région des zones protégées de Vashlovani est située à l'extrémité orientale de la Géorgie, et constitue le territoire le plus sec et le moins irrigué du pays. Ces zones protégées comprennent 5 paysages différents : des déserts, des steppes semi-arides, des steppes, des forêts arides éparées et des forêts de feuillus, où plus de 600 espèces de flore sont répertoriées. Les zones protégées de Vashlovani, et en particulier la réserve de Vashlovani, constituent l'environnement et l'abri de nombreux animaux (ours, sanglier, loup, renard, chacal, lièvre, blaireau), y compris des espèces rares et gravement menacées d'extinction (hyène rayée, lynx, loutre, circaète, vautour moine, vautour fauve, cigogne noire, tortue de Méditerranée).

M. Japaridze présente aussi des exemples de projets actuellement mis en œuvre dans la région, comme la gestion durable de pâturages et la réintroduction de gazelles. Répondant aux questions des membres du Groupe, il indique qu'il n'y a pas de chasse sur ce territoire mais uniquement de la pêche à la ligne par des amateurs, et que des patrouilles surveillent quotidiennement la zone. Un plan de gestion a été adopté en 2011.

Le Groupe salue cette première candidature de la Géorgie et apprécie la qualité des espaces protégés. Il demande qu'une visite soit organisée afin de confirmer leur caractère exceptionnel et de s'assurer qu'elles remplissent les critères du règlement.

Le Groupe charge l'expert d'accorder une attention particulière à la gestion des pâturages et aux activités humaines à l'intérieur de la zone, ainsi qu'aux mesures prises pour contrôler la chasse et lutter contre le braconnage. De plus, les membres du Groupe aimeraient en savoir davantage sur la réintroduction de la gazelle.

8. Rapports annuels: présentation de l'analyse globale par le Secrétariat

Document pertinent: T-PVS/DE(2014) 5

Le Secrétariat rappelle les objectifs des rapports annuels et le mandat du Groupe les concernant, qui sont définis dans la Résolution CM/ResDip(2008)1 sur le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés.

Le Secrétariat ajoute que le but de l'analyse est de faciliter l'examen des rapports annuels reçus pour 2013, et plus spécifiquement les informations sur les mesures prises pour se conformer aux conditions et/ou recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen est assorti (chapitre III du rapport annuel). 45 des 69 rapports annuels ont été soumis. Des retards très importants ont été enregistrés dans la soumission des rapports, dont certains sont arrivés à peine quelques jours avant la réunion du Groupe de spécialistes.

La section ci-après examine les informations fournies dans les rapports annuels pour 2013 pour une première série de sites, qui font état de progrès moyens à notables dans la mise en œuvre des conditions et recommandations dont leur résolution de renouvellement ou d'octroi était assortie, ou pour lesquels des alertes ont été identifiées. Les espaces diplômés qui nécessitent une attention particulière font l'objet du point 9 de l'ordre du jour.

- **Le Parc national du Peak District (Royaume-Uni)** annonce que le plan de gestion de la zone est terminé et que ses stratégies ont été alignées en conséquence.

Le Groupe salue l'achèvement du plan de gestion du parc national.

- **Le Parc national suisse (Suisse)** célèbre son centenaire en 2014. Le Secrétariat identifie une alerte en rapport avec la mise en œuvre de la recommandation n° 1, "prendre toutes les mesures nécessaires pour remplir la condition posée par l'UNESCO, qui demande que le parc national qui constitue le cœur de la réserve de la biosphère " Biosfera Val Müstair/Parc Naziunal " soit entièrement entouré par une zone tampon".

Le Groupe se félicite des activités organisées dans le cadre du 100^e anniversaire du site, et encourage le Président ou l'un des autres membres à assister à la cérémonie officielle le 1^{er} août 2014. Le Groupe décide de maintenir sous observation les progrès dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour remplir la condition posée par l'UNESCO, qui demande que le parc national soit entièrement entouré par une zone tampon.

- Concernant **la Réserve naturelle du Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee (Allemagne)**, le Secrétariat identifie 4 recommandations (2, 4, 5 et 6) dont le renouvellement était assorti et qui devraient être maintenues sous surveillance.

Le Groupe encourage les autorités allemandes à prendre contact avec leurs homologues suisses pour mettre en place un dialogue de coopération, conformément à la recommandation n° 4 de la résolution de renouvellement. Le Groupe décide de suivre attentivement la mise en œuvre des recommandations et de réexaminer cette question à sa prochaine réunion, en 2015.

- **La réserve naturelle du Boschplaat (Pays-Bas)** suscite des inquiétudes du point de vue du budget consacré à ce site, et en particulier à la surveillance. Aucune mention n'est faite concernant la mise en œuvre des 4 autres recommandations dont la résolution de renouvellement est assortie.

Le Groupe décide de maintenir sous observation les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures. Une attention particulière devrait être accordée au budget consacré à la surveillance.

- **Le parc national de Kuşçenneti (Paradis des oiseaux), en Turquie**, annonce que la mise en œuvre du plan de gestion du lac Manyas (Kuş) se déroule bien (condition 1) ; les mêmes informations figurent dans les rapports annuels pour 2012 et 2013.

Le Groupe salue la mise en œuvre du plan de gestion et demande que des informations actualisées figurent dans le rapport annuel pour 2014.

- **La réserve naturelle de Minsmere (Royaume-Uni)** annonce que le dernier plan de gestion a été prolongé et que l'élaboration d'un nouveau plan de gestion 2014-2019 est en cours.

Le Groupe se félicite du développement d'activités formelles et informelles d'apprentissage et considère que cette expérience positive est une bonne pratique qui pourrait inspirer d'autres sites qui jouent un rôle de vitrine pour un large public, et notamment pour l'éducation formelle. Le Groupe décide également de maintenir sous surveillance les progrès dans l'élaboration du nouveau plan de gestion 2014-2019.

- **La Côte patrimoniale de Purbeck (Royaume-Uni)**

Le Groupe salue la constance dans la bonne gestion de ce site.

- **Le parc national de Doñana (Espagne)**

Le Groupe salue les échanges fructueux mis en place entre le Parc national de Doñana et la Réserve nationale de Camargue (France).

- **Le Parc national de Store Mosse (Suède)** a communiqué, par erreur, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'ancienne Résolution ResDip(2003)7, qui concernait le renouvellement du Diplôme européen pour ce parc jusqu'au 13 juin 2008.

Le Groupe demande que le rapport annuel 2014 comporte des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la résolution la plus récente (CM/ResDip(2008)14).

- **La Réserve naturelle de Bullerö et Långviksskär (Suède)**

Le Groupe décide de maintenir sous observation l'actualisation des plans de gestion des deux réserves naturelles.

- **La réserve naturelle du Wurzacher Ried (Allemagne)**

Le Groupe décide de maintenir sous observation la mise en œuvre des recommandations.

- **Le parc national des Ecrins (France)** signale que le parc a célébré son 40^e anniversaire en 2013.

Le Groupe félicite les gestionnaires de cet espace pour leurs efforts de mise en œuvre des recommandations et pour la célébration du 40^e anniversaire du parc. Le Groupe décide en outre de demander que le rapport annuel 2014 soit actualisé en couvrant la mise en œuvre de la recommandation n° 9, qui demande de concilier au mieux le retour des grands prédateurs avec les activités pastorales, un aspect que ne couvre pas le rapport annuel 2013.

- **Le Parc régional de la Maremma (Italie)**

Le Groupe se félicite du fait que "le Parc œuvre quotidiennement à l'amélioration et au développement de cette zone protégée, qui constitue un des principaux parcs de Toscane et la principale zone protégée de la province de Grosseto", pour citer le rapport annuel. Le Groupe décide de maintenir sous observation la finalisation de l'extension du parc afin d'y intégrer l'environnement marin sous des conditions qui doivent être décidées en accord avec les acteurs locaux (recommandation n° 2).

- **La Réserve naturelle des îles sauvages (Portugal)** constate que la condition attachée au renouvellement du Diplôme, concernant le statut juridique de la réserve, est accomplie.

Le Groupe décide de maintenir sous observation les progrès dans la mise en oeuvre des recommandations.

- **La réserve nationale de la biosphère d'Oka (Fédération de Russie)** annonce que rien n'a changé dans les titres de propriété du site, et qu'il n'y a donc aucun changement dans le statut de protection actuel de la réserve (condition).

Le Groupe décide de maintenir sous observation les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures, et de demander des informations sur la mise en oeuvre des recommandations relatives aux habitats du desman (recommandations 2 et 4).

- **La zone protégée d'Ipolytarnóc (Hongrie)**

Le Groupe décide de suivre la mise en oeuvre de la recommandation n° 3 concernant le remplacement par un câble souterrain de la ligne à haute tension reliant le village au centre d'accueil des visiteurs.

- **La zone protégée des collines de Szénás (Hongrie)**

Le Groupe salue la bonne politique d'information pour les visiteurs.

- **Réserve nationale de la biosphère de Berezinsky (Biélorus)**

Le Groupe salue la coopération avec d'autres organismes internationaux, notamment pour promouvoir l'image de la réserve et attirer des fonds supplémentaires, ainsi que dans le cadre de projets internationaux.

- **La Réserve naturelle de De Weerribben (Pays-Bas)** a communiqué, par erreur, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'ancienne Résolution ResDip(2005)15, qui concernait le renouvellement du Diplôme européen pour la réserve jusqu'au 11 septembre 2010.

La décision du Groupe figure au point 10 de l'ordre du jour.

- **Le Parc national de Seitsemien (Finlande)** ne fournit pas d'informations sur la mise en œuvre du nouveau plan directeur, qui fait l'objet de la principale condition dont la Résolution de renouvellement est assortie.

Le Groupe décide de demander des informations plus précises sur la mise en œuvre du plan de gestion et sur l'éventuelle nécessité de mettre en place un plan de gestion actualisé (condition). Il décide également de demander des informations sur le bilan du suivi de l'état du parc (*Report on the state of the parks*) qui devrait être assuré régulièrement tous les cinq ans (recommandation 1) et sur les plans de restauration pour les marais et les forêts (recommandation 2).

- **Parc national de Bieszczady (Pologne)**

Le Groupe décide de suivre attentivement l'adoption finale du plan de protection du Parc national de Bieszczady pour la période 2011-2030.

- **Réserve naturelle nationale de Dobroč (République slovaque)** a communiqué, par erreur, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'ancienne Résolution CM/ResDip(2008)19. Heureusement, comme les deux résolutions sont assorties des mêmes conditions et recommandations pour le renouvellement du Diplôme européen, le rapport annuel pour 2013 reste pertinent.

Le Groupe salue les efforts consentis ainsi que les activités de préparation du 100^e anniversaire de protection des Réserves naturelles nationales de Dobročský prales et de Badínský prales.

▪ **La Réserve de la biosphère de Tsentralno-Chernozemny (Fédération de Russie)**

Le Groupe salue l'extension du territoire de la "zapovednik" par la création d'une zone de la biosphère de "steppe" dans la région de Koursk, et la sélection de la réserve pour figurer parmi les 4 territoires pilotes du projet « Steppe ».

▪ **La réserve de la biosphère du delta du Danube (Roumanie)** décrit les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des recommandations dont le renouvellement est assorti, et plus particulièrement dans le financement de nouveaux projets. Le Secrétariat voit une alerte dans le statut de la proposition de projet sur le Programme opérationnel conjoint Roumanie - Ukraine - République de Moldova 2007-2013 (recommandation 1) dont l'évaluation est encore en cours, comme c'était déjà le cas en 2012.

Le Groupe encourage à poursuivre les efforts d'évaluation des propositions et de mise en place de la coopération internationale demandée avec la République de Moldova et l'Ukraine, en application de la recommandation 1 sur le processus engagé en faveur d'une gestion écologique coordonnée du système du delta. Il convient de maintenir ce point sous observation.

Le Groupe reconnaît les efforts déployés par les autorités de la réserve en matière de collecte de fonds (recommandations 10, 11 et 12) ; en outre, le Groupe les invite à étudier la possibilité de relancer la coopération avec d'autres deltas titulaires du Diplôme européen (réserve nationale de Camargue (France) et Parc national de Doñana (Espagne)) (recommandation 2).

▪ **Le Parc national de Podyjí (République tchèque)** annonce que le plan de gestion pour la période 2010-2019 a été adopté (recommandation n° 2) et que sa mise en œuvre est en cours.

Le Secrétariat de la Convention de Berne a été informé de projets d'aménagement de l'Office fédéral autrichien des forêts portant sur l'installation d'un vaste parc éolien en Autriche du Nord, à proximité immédiate de deux parcs nationaux, Thayatal (Autriche) et Podyji (République tchèque).

Le Groupe se félicite de l'adoption du plan de gestion pour 2010-2019 et du fait que sa mise en oeuvre soit déjà en cours. Il salue aussi les efforts du groupe de travail chargé d'atténuer les retombées négatives sur la nature des activités de pêche du côté tchèque de la Dyje.

Le Groupe décide de maintenir sous observation les progrès dans les négociations avec le propriétaire de la centrale hydroélectrique de Vranov, engagées pour veiller à ce que les débits soient supportables d'un point de vue écologique en aval du réservoir de Vranov (recommandation 1). Il décide en outre de surveiller la coopération avec le Parc national de Thayatal visant à harmoniser dans les deux parcs les réglementations en matière de pêche (recommandation 4).

Le Groupe charge également le Secrétariat d'organiser une visite exceptionnelle d'un expert à la fois dans le Parc national de Podyji et dans le Parc national limitrophe de Thayatal, dans le cadre de l'article 8 de la Résolution CM/ResDip(2008)1, afin d'aider à identifier les éventuelles nuisances sur les espèces et habitats menacés par la possible construction d'un (ou de plusieurs) vaste(s) parc(s) d'éoliennes en Autriche du Nord, et d'évaluer le problème de la réglementation de la pêche dans les deux parcs ainsi que la gestion du Vranov dam.

▪ **Le Parc national de Thayatal (Autriche)** a communiqué par erreur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'ancienne Résolution CM/ResDip(2008)5. Heureusement, comme les 2 résolutions sont assorties des mêmes recommandations pour le renouvellement du Diplôme européen, le rapport annuel pour 2013 reste pertinent.

Le Secrétariat de la Convention de Berne a été informé de projets d'aménagement de l'Office fédéral autrichien des forêts portant sur l'installation d'un vaste parc éolien en Autriche du Nord, à proximité immédiate de deux parcs nationaux, Thayatal (Autriche) et Podyji (République tchèque).

Le Groupe salue la coopération entre les deux parcs dans le cadre de leurs objectifs communs et les encourage à aller de l'avant pour traduire dans les faits les mesures proposées sur l'étude de l'écologie de l'eau de la rivière Thaya, en liaison avec le fonctionnement du barrage de Vranov (recommandation 1).

Le Groupe charge également le Secrétariat d'organiser une visite exceptionnelle d'un expert à la fois dans le Parc national de Podyji et dans le Parc national limitrophe de Thayatal, dans le cadre de l'article 8 de la Résolution CM/ResDip(2008)1, afin d'aider à identifier les éventuelles nuisances sur les espèces et habitats menacés par la possible construction d'un (ou de plusieurs) vaste(s) parc(s) d'éoliennes en Autriche du Nord, et d'évaluer le problème de la réglementation de la pêche dans les deux parcs ainsi que la gestion du Vranov dam.

▪ **Le parc national de Matsalu (Estonie)**

Le Groupe décide de demander un complément d'information sur la mise en œuvre des conditions et des recommandations, plus particulièrement sur les fonds disponibles pour la gestion du parc national (condition 3) et sur les aménagements dont pourraient faire l'objet les terrains privés (condition 4). Le Groupe décide aussi de demander des précisions sur l'aide apportée à la population locale vivant dans les limites du parc pour développer des activités compatibles avec les objectifs de celui-ci (recommandation 2) et sur l'observation des menaces extérieures potentielles dues à l'industrie, à l'agriculture, au tourisme et aux aménagements immobiliers (recommandation 3).

▪ **Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany (Hongrie)**

Le Groupe salue les développements positifs et encourage les autorités à poursuivre la mise en œuvre des mesures.

▪ **La réserve naturelle de Naardermeer (Pays-Bas)** a communiqué, par erreur, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'ancienne Résolution ResDip(2004)12 octroyant le Diplôme européen à cette réserve jusqu'en juin 2009.

Le Groupe décide de demander que le rapport annuel 2014 fournisse des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la dernière Résolution (CM/ResDip(2009)7). Le Groupe conseille vivement les autorités de respecter l'intégrité de la zone ouverte de polders qui entoure le Naardermeer, comme le spécifie la condition. Il demande aussi d'accorder une attention spécifique à l'achèvement de la régénération et de l'extension du milieu naturel autour de la zone noyau du Naardermeer, à la finalisation du plan de rétablissement du Naardermeer (recommandation 3), et aux processus d'aménagement du territoire qui devraient éviter de morceler davantage les habitats dans les corridors écologiques (recommandation 4).

▪ **Le parc national Central Balkan (Bulgarie)** évoque la création et les activités du Conseil consultatif public du Parc national Central Balkan (condition 3) et la gestion des alpages du parc (recommandation 3).

La décision du Groupe figure au point 6 de l'ordre du jour.

9. Espaces diplômés qui nécessitent une attention particulière - discussion du Groupe

Document pertinent: T-PVS/DE(2014) 5

Le Groupe examine la situation des espaces ci-après, qui nécessitent une attention particulière :

▪ **Les autorités de la Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)** ont demandé l'assistance du Conseil de l'Europe et de ses représentants pour trouver des solutions aux menaces qui pèsent sur cette zone.

Les problèmes identifiés concernent le projet de parc éolien de Volkwardingen, planifié à 1-2 km à peine à l'est de la limite de la réserve, et son possible impact négatif sur la zone; le pompage dans les nappes phréatiques pour l'irrigation en raison du développement récent de l'agriculture à l'intérieur de la réserve et sur les terres avoisinantes ; et les problèmes de financement de la réserve.

Le rapport annuel fait état d'un débat en Allemagne sur la possibilité de supprimer les landes de la liste des terres agricoles bénéficiant des subventions agricoles de l'UE, sous l'égide de la Politique agricole commune (PAC). Les autorités de la réserve ont exprimé leur vive préoccupation que, si une telle décision était adoptée, elles devraient faire face à des problèmes financiers encore plus graves.

Le Groupe décide de demander que le rapport annuel 2014 soit actualisé par des informations plus spécifiques sur la mise en œuvre des recommandations. A l'issue d'un débat sur les mesures à prendre et sur l'aide qui pourrait être apportée, le Groupe charge le Secrétariat d'écrire aux autorités allemandes pour leur recommander une évaluation minutieuse de l'impact potentiel du projet de parc d'éoliennes et les encourager à trouver une solution aux problèmes de financement. Le Groupe charge également le Secrétariat d'écrire à l'Union européenne à propos des difficultés de financement.

▪ Concernant le **Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (Italie)**, le Groupe a déjà souligné en 2013 les difficultés auxquelles se heurte l'adoption du nouveau plan de gestion.

Les problèmes identifiés concernent les difficultés entourant l'adoption du plan de gestion; la redéfinition des zones du parc où l'élevage de bétail serait interdit; l'absence de référence à la réglementation de la chasse, en tenant compte de la nécessité de limiter autant que possible les dérangements de l'ours au cours de la saison de chasse de l'automne 2014 ; et l'absence de progrès sur les recommandations qui demandent une forte augmentation des moyens humains et financiers du parc.

M. Dario Febbo, directeur du parc national, présente le rapport annuel pour 2013 et répond aux questions des membres. Il mentionne un courrier du Ministère de l'environnement au Conseil de l'Europe sur les progrès accomplis dans le processus d'adoption du plan de gestion, la mise en place de la zone tampon et la mise en œuvre du plan d'action (PATOM) pour la protection de l'ours brun marsicain. M. Febbo déplore toutefois l'adoption d'une nouvelle loi italienne qui renforce la cause des intérêts locaux contre les intérêts des parcs naturels, et mentionne le nouveau contrat pour les forêts et les pâturages en vertu duquel les bergers souhaitent mener leurs troupeaux plus près de la population de chamois du parc.

Le Groupe décide de surveiller le processus d'adoption du plan de gestion, l'évolution de la réglementation sur la chasse, la redéfinition des zones où l'élevage de bétail est interdit, et la protection de la population de chamois. Le Groupe charge le Secrétariat d'écrire aux autorités italiennes pour les encourager à intensifier leurs efforts pour faire réussir la médiation entre toutes les parties intéressées dans la perspective de résoudre les problèmes identifiés.

▪ Les autorités de la **Réserve naturelle de Siebengebirge (Allemagne)** n'ont pas envoyé leur rapport annuel pour 2013, mais ont fourni des informations à la demande du Secrétariat.

Le problème identifié concerne l'alerte transmise au Secrétariat concernant la construction d'un grand centre commercial à proximité immédiate de la réserve, et l'impact négatif possible sur l'environnement. Certains risques ont été reconnus et discutés par l'administration municipale, comme par exemple la conformité de l'implantation avec les règles d'aménagement durable du territoire.

D'autre part, les autorités de la réserve indiquent que le processus d'élaboration du plan de gestion de la zone progresse, et que ce plan devrait être adopté en 2014.

Le Groupe salue la constance dans la bonne gestion de la réserve et décide de surveiller l'adoption du plan de gestion ainsi que la suite des événements en rapport avec le centre commercial et les éventuels problèmes que sa proximité pourrait engendrer pour la réserve. Le Groupe charge le Secrétariat d'écrire aux autorités allemandes pour leur recommander de procéder à l'évaluation minutieuse des retombées négatives que la construction de magasins d'usine à proximité de la réserve pourrait avoir sur celle-ci.

▪ **La zone panoramique de Fair Isle (Royaume-Uni)**

Le principal problème identifié réside dans la difficulté d'impliquer, malgré tous les efforts déployés, les principales parties prenantes dans la création d'une nouvelle zone de protection marine conforme au Plan d'action pour le milieu marin de Fair Isle (FIMP), préconisée lors des renouvellements successifs du Diplôme.

Néanmoins, la *Fair Isle Community* et le *National Trust for Scotland* désirent vivement conserver le Diplôme européen, et le Groupe consultatif pour l'aménagement du territoire marin des îles Shetland a élaboré un projet de plan d'aménagement marin des Shetland qui couvre le secteur proposé de la zone marine protégée de Fair Isle.

Le Groupe décide de maintenir sous observation les progrès dans les consultations avec les acteurs concernés et dans la mise en place de la zone de protection marine. Le Groupe charge en outre le Secrétariat d'écrire aux autorités écossaises pour les encourager à trouver une solution en collaboration avec les diverses parties prenantes, et de proposer, le cas échéant, l'organisation d'une visite exceptionnelle sur les lieux d'un expert mandaté pour assurer une médiation.

- Concernant le **Parc national de Białowieża (Pologne)**, le Groupe rappelle que le diplôme a été suspendu en 2007 parce que la procédure d'adoption du plan de gestion n'avait pas abouti.

Le problème réside dans les retards dans l'adoption du plan de gestion. Les dernières informations communiquées suggèrent que le plan sera disponible pour de nouvelles consultations du public et devrait être approuvé par le ministre de l'environnement en 2014. Par ailleurs, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la deuxième condition est des sept recommandations.

Le Groupe salue les progrès accomplis et décide de maintenir sous observation l'adoption du nouveau plan de gestion. Il charge le Secrétariat d'écrire aux autorités polonaises pour les encourager à adopter le plan de gestion. Le Groupe réexaminera cette question lors de sa prochaine réunion, en 2015 et, si le plan de gestion est adopté en 2014, il décidera s'il convient d'organiser une visite d'un expert sur les lieux pour réaliser une nouvelle expertise en vue du renouvellement du Diplôme européen.

- **La réserve naturelle « De Oostvaardersplassen » (Pays-Bas)**

Le problème identifié concerne la poursuite des aménagements dans le Flevoland, avec un projet d'extension de l'aéroport de Lelystad. Les autorités de la réserve ont écrit au Centre de consultation publique pour leur demander d'étudier et de reconsidérer très attentivement les itinéraires proposés pour les départs, qui passeraient directement au-dessus de la réserve.

Le Groupe décide de demander des informations complémentaires sur la mise en œuvre de la condition et des recommandations, et de suivre attentivement le dossier de l'extension de l'aéroport de Lelystad et de ses conséquences pour la réserve. Le Groupe charge en outre le Secrétariat d'écrire aux autorités néerlandaises pour leur recommander d'étudier attentivement les retombées négatives potentielles du projet d'extension de l'aéroport de Lelystad.

- S'agissant du **Parc national de Poloniny (République slovaque)**, le Groupe a examiné, lors de sa réunion en 2013, le rapport de la visite d'expert de 2012 et a rédigé un avis à l'attention des autorités slovaques et du Comité permanent de la Convention de Berne.

Les problèmes identifiés sont l'absence de plan de gestion pour la zone depuis longtemps et le besoin de renforcer les compétences légales de l'administration du parc afin qu'elle puisse en assurer la gestion. Des progrès encourageants sont toutefois constatés dans la mise en œuvre des conditions et recommandations.

M. Michal Adamec, représentant des autorités slovaques, remercie le Conseil de l'Europe pour son soutien et fait observer que la visite de l'expert a déclenché le lancement de projets pilote et la poursuite de la mise en œuvre du plan de gestion. Il présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conditions et recommandations et répond aux questions des membres. Au cours de la discussion, la difficulté de gérer et de surveiller une petite zone protégée a été soulignée.

Le Groupe décide de suivre attentivement l'adoption du nouveau plan de gestion et la mise en œuvre des conditions et recommandations. Le Groupe charge le Secrétariat d'écrire aux autorités slovaques pour insister sur la nécessité de mettre en œuvre les conditions et recommandations dont la résolution du dernier renouvellement du Diplôme était assortie et saluer le travail accompli par les autorités de gestion du site.

- Aucun rapport annuel n'a été reçu pour la **Réserve naturelle de Scandola (France)**

En 2012, le Secrétariat a reçu un message des autorités de la réserve à propos des risques de conséquences négatives et d'une pollution par hydrocarbures liée à une possible exploitation pétrolière en mer Méditerranée autour de la réserve de Scandola et d'autres parcs nationaux. Il n'y a pas eu

d'information ni sur la mise en oeuvre du nouveau plan de gestion, ni sur l'extension de la partie marine de la réserve, qui avançait bien d'après le rapport de 2012.

Le Groupe décide de maintenir sous observation la mise en oeuvre du nouveau plan de gestion et l'extension de la partie marine de la réserve. Le Groupe charge en outre le Secrétariat d'écrire aux autorités françaises afin de proposer une visite exceptionnelle d'expert sur le site afin d'évaluer, le cas échéant, les difficultés de la réserve.

Au cours de la discussion, le Groupe a plusieurs fois été invité à coordonner, quand la situation s'y prête, l'évaluation des espaces protégés avec l'UICN, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et la Convention de Ramsar.

10. Expertise sur le terrain en 2014 en vue du renouvellement du Diplôme européen en 2015

▪ Réserve naturelle de De Weerribben (Pays-Bas)

Le Secrétariat annonce au Groupe qu'une seule visite de renouvellement est prévue en 2014 dans la perspective d'un éventuel renouvellement du Diplôme européen en 2015, et qu'elle concerne les Réserves naturelles de De Weerribben et de De Wieden, aux Pays-Bas.

Le Groupe charge le Secrétariat d'organiser la visite d'un expert sur les lieux en vertu de l'article 9 de la Résolution concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés, et demande d'accorder une attention particulière à la mise en œuvre du plan de gestion dans le cadre du parc national (objet de la condition).

11. Proposition d'un nouveau formulaire pour la soumission des rapports annuels par les espaces diplômés, discussion par le Groupe

Document pertinent: T-PVS/DE(2014) 7

Le Secrétariat rappelle le contexte de ce point, qui a été initialement examiné en 2013. Le modèle actuel de formulaire est laborieux et exige beaucoup de temps, engendre des retards importants dans la soumission des rapports et, surtout, contribue à dissuader les Parties de les soumettre. Très souvent, la partie la plus importante du formulaire (qui concerne les conditions et recommandations dont la dernière résolution concernant l'octroi ou le renouvellement du diplôme est assortie) n'est pas remplie, ce qui compromet fortement l'analyse correcte des rapports par le Secrétariat et par le Groupe.

Les changements proposés sont donc conçus pour améliorer la cohérence entre les rapports des divers espaces diplômés et entre les rapports d'une année sur l'autre, et incite davantage les Parties à soumettre des rapports. L'objectif ultime de la révision du modèle de formulaire est de permettre au Groupe de spécialistes de disposer d'informations plus complètes et plus précises dans son processus de décision.

Une première proposition de révision du formulaire, soumise par l'ancien Président du Groupe, a été examinée en 2013 par le Groupe de spécialistes. Le Groupe avait décidé d'expérimenter la version abrégée du nouveau formulaire pour les rapports annuels proposés en 2013, même s'il convenait qu'il serait plus raisonnable d'utiliser le nouveau formulaire abrégé tous les ans, sauf pour l'année précédant une décision de renouvellement du Diplôme européen. Le Secrétariat avait indiqué toutefois que pour l'exercice 2013, il était impossible d'utiliser le nouveau formulaire, même à titre expérimental, parce que tout changement devait au préalable être validé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Le Secrétariat ajoute qu'un nouveau Système de rapports en ligne (ORS) est en cours de discussion pour toutes les obligations de rapports des Parties contractantes à la Convention de Berne. L'ORS est un système plus convivial pour la soumission de rapports qui limite les inconvénients pour les responsables des rapports et permet de stocker et de partager les données. L'adoption du nouvel outil de soumission des rapports devrait intervenir en 2014, et le moment est donc bien choisi pour modifier le modèle de rapport utilisé pour le Diplôme européen.

Le Secrétariat présente un nouveau projet de formulaire pour le rapport annuel, qui s'inspire à la fois du modèle abrégé pro forma de 2013 et du formulaire actuellement utilisé. La nouvelle proposition, qui figure à l'annexe C du document T-PVS/DE(2014)7, tient également compte des outils proposés par le nouvel ORS.

A la lumière des discussions du Groupe sur les rapports annuels soumis ces dernières années, il apparaît que les membres du Groupe sont, dans l'ensemble, d'accord sur la nécessité de réviser le modèle de formulaire. Quelques amendements mineurs au nouveau projet de formulaire sont proposés par les membres.

Le Groupe charge le Secrétariat de transmettre le nouveau projet du modèle pour la soumission des rapports annuels par les espaces diplômés au Comité des Ministres pour adoption formelle. Il convient que le Système de rapports en ligne (ORS) semble convivial et devrait faciliter la tâche des gestionnaires de sites, et encourage à l'utiliser dès 2014 si les conditions d'une mise en œuvre pratique sont remplies.

12. Célébration du 50^e anniversaire du Diplôme européen

Le Secrétariat informe le Groupe des progrès réalisés dans les préparatifs de la célébration du 50^e anniversaire du Diplôme européen. Ces célébrations seront organisées à trois niveaux:

1. une manifestation européenne réunissant les gestionnaires d'espaces diplômés;
2. des manifestations nationales, des actions de visibilité, des publications, etc., directement organisées par les espaces diplômés;
3. une publication présentant le Diplôme européen, son mécanisme et les espaces diplômés.

Concernant la réunion au niveau européen, le Secrétariat propose la date du 22 mai 2015, afin d'établir un lien entre les célébrations du 50^e anniversaire et la Journée internationale de la diversité biologique. Le site choisi pour accueillir l'événement est le Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli en Italie (Toscane), et le thème de l'anniversaire doit encore être déterminé.

Le Secrétariat annonce qu'il invitera aussi tous les espaces diplômés à organiser des manifestations nationales et/ou locales à l'occasion de l'anniversaire. Le Secrétariat de la Convention de Berne et les membres du Groupe de spécialistes pourront être présents à certaines de ces manifestations. Les espaces diplômés seront invités à préparer des objets de visibilité dans les langues locales, afin de présenter à la fois leur propre site et le mécanisme du Diplôme européen.

La publication spécifique présentera le dispositif du Diplôme européen et son mécanisme de suivi, et comprendra une brève présentation de tous les espaces diplômés. La publication pourrait également présenter quelques réussites obtenues grâce au Diplôme, sous la forme d'études de cas.

Au cours de la discussion du Groupe sur les propositions et les activités envisagées, les idées suivantes sont échangées:

- élaborer un logo pour la célébration du Diplôme européen, spécifiquement consacré au 50^e anniversaire;
- préparer pour l'anniversaire un slogan destiné à être repris dans toutes les manifestations nationales et européennes organisées dans le cadre de la célébration;
- préparer un modèle d'affiche qui pourrait être transmis à tous les sites diplômés afin qu'ils s'y présentent eux-mêmes aux côtés du logo et du slogan du 50^e anniversaire;
- prendre contact avec les gestionnaires des espaces diplômés pour les inviter à contribuer aux préparatifs de la manifestation européenne par des idées de thèmes qu'ils aimeraient voir abordés.

Le Groupe salue le travail déjà accompli en vue de préparer les célébrations du 50^e anniversaire et charge le Secrétariat de poursuivre l'organisation des célébrations conformément aux propositions du Groupe.

13. Date de la prochaine réunion

Le Secrétariat informera en temps utile les membres des dates de la prochaine réunion, qui se tiendra en 2014.

14. Autres points

Aucun

15. Clôture

Le Président remercie les membres du Groupe, les experts et les représentants des zones pour leur contribution durant la réunion. Le Président remercie également le Secrétariat pour le travail de préparation de la réunion et de tous les documents nécessaires.

Le Président clôt la réunion.

Annexe I – Liste des participants

SPECIALISTS / SPECIALISTES

ESTONIA/ESTONIE

Mr Aleksei LOTMAN
Matsalu, Lihula vald, Läänemaa,
90102 Eesti
Estonia
E-mail : alexlotman@gmail.com

NETHERLANDS/PAYS-BAS

Mr Jan Willem SNEEP
Laan van Meerdervoort 1030
2564 AW The Hague
The Netherlands
E-mail : jwsneep@live.nl

PORTUGAL

Ms. Ana RAINHO
Head of the Division of Biodiversity Conservation at ICNF
Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas, IP
Divisão de Conservação da Biodiversidade
Avenida da República, n.º 16 a 16B
1050-191 Lisboa
Portugal
E-mail : Ana.Rainho@icnf.pt

SLOVENIA/SLOVENIE

Mr Peter SKOBERNE (**Chair**)
v. d. direktor/acting director
Ljubljanska cesta 27
4260 Bled
Slovenia
E-mail : peter.skoberne@tnp.gov.si

TURKEY/TURQUIE

Ms Burcu BURSALI
Ministry of Forestry and Water Affairs
General Directorate of Nature Conservation and National Parks
Orman ve Su İşleri Bakanlığı
Söğütözü 14/E Ankara
Turkey
E-mail: burcubursali@ormansu.gov.tr

UKRAINE

Mr Igor IVANENKO
Deputy Head of the State Agency for Protected Areas
Ministry of Environmental Protection of Ukraine
Building 35, Uritskogo street
03035 Kyiv
Ukraine
E-mail: ecoland@menr.gov.ua

CONSULTANTS/EXPERTS

Mr Robert BRUNNER
Kirchengasse 39/13
1070 Wien
Austria
E-mail : rbw748@gmail.com

Mr Pierre GALLAND
Consultant en Environnement et Développement,
Chesaulx 6
2035 Corcelles
Switzerland
Tel: +41 32 725 54 57 Fax: +41 32 731 01 93
E-mail: pierre.galland@bluewin.ch

Mr Hervé LETHIER
EMC²I, Le Belvédère, Chemin de l'Observatoire,
1264 Saint Cergue
Switzerland
Tel: +41 (22) 360 12 34
E-mail: herve.lethier@wanadoo.fr

Mr Joe SULTANA
Director, Gaulos Foundation for Nature,
Dar ta' Gajdoru, 3 Gajdoru Street, Xaghra,
GOZO SRA 104
Malta
Tel : +356 21561 267 Fax: +356 21565 671
E-mail: joesultana@maltanet.net

REPRESENTATIVES OF THE DIPLOMA HOLDING AREAS / REPRESENTANTS DES ZONES DIPLOMEES

ITALY

Mr Dario FEBBO
Ente Autonomo Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise,
Viale Santa Lucia,
67032 Pescasseroli
Italy

GEORGIA

Mr Rati JAPARIDZE
Chairman of the Agency of Protected Areas of Georgia
G. Gulua Str. 6
Tbilisi
Georgia
E-mail : rjaparidze@apa.gov.ge ; ratijaparidze@gmail.com

PORTUGAL

Mr Paulo OLIVEIRA
Caminho do Meio, Quinta do Bom Sucesso
9064 – 512 Funchal
Madeira
E-mail : paulooliveira.sra@gov-madeira.pt

SLOVAK REPUBLIC

Mr Michal ADAMEC
ŠOP SR - State Nature Conservancy of SR
Tajovskeho 28B
974 01 Banská Bystrica
Slovak Republic
E-mail : michal.adamec@sopsr.sk

UKRAINE

Mr Volodymyr MALTSEV
Senior Researcher
Karadag Nature Reserve
National Academy of Sciences of Ukraine
E-mail : vimaltsev@i.ua

OTHERS / AUTRES

PERMANENT MISSION OF UKRAINE TO THE COUNCIL OF EUROPE

Mr. Oleksandr KULIKOVSKYI
Deputy to the Permanent Representative of Ukraine

SECRETARIAT

DIRECTORATE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE/
DIRECTION DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE
Biodiversity Unit / Unité de la biodiversité
Fax: +33 (0)3 88 41 37 51

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO
Tel: +33 (0)3 88 41 22 59
E-mail: eladio.fernandez-galiano@coe.int

Ms Iva OBRETENOVA
Tel: +33 (0)3 90 21 58 81
E-mail: iva.obretenova@coe.int

Ms Tatiana STATE MASSON
Tel: + 33 (0)3 90 21 43 98
E-mail: tatiana.state-masson@coe.int

Ms Tania BRAULIO
Tel: +33 (0)3 88 41 23 02
E-mail: tania.braulio@coe.int

Annexe II – Ordre du jour

Lundi le 24 mars 2014

09h30-09h50 Accueil et ouverture

1. Ouverture de la réunion par le Président du Groupe M. Peter Skoberne (Slovénie), et par M. Eladio Fernandez-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques

2. Adoption de l'ordre du jour

[Document T-PVS/DE (2014) 1]

3. Informations générales sur les activités de la Convention de Berne présentant un intérêt pour les travaux du Groupe

4. Brève présentation par le Président du rapport de la réunion du Groupe en 2013 et des actions entreprises durant l'année écoulée.

[Document T-PVS/DE (2013) 10]

09h50-10h50 Candidatures pour l'octroi du Diplôme européen : résultats des expertises

5. Candidatures pour l'octroi du Diplôme européen : résultats des expertises sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe :

- Réserve naturelle des Desertas (Portugal), *M. Joe Sultana*

[Document T-PVS/DE (2013) 4]

[Document T-PVS/DE (2014) 3]

[Document T-PVS/DE (2014) 6]

- Réserve naturelle de Karadag (Ukraine), *M. Hervé Lethier*

[Document T-PVS/DE (2013) 7]

[Document T-PVS/DE (2014) 2]

[Document T-PVS/DE (2014) 6]

[Document T-PVS/DE (2014) 9]

10h50-11h10 Pause-café**11h10-11h40 Renouvellement du Diplôme européen en 2013 : résultats des expertises**

6. Renouvellement du Diplôme européen : résultats de l'expertise sur les lieux, discussion et propositions au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe:

- Parc national Central Balkan (Bulgarie), *M. Pierre Galland*

[Document T-PVS/DE (2014) 4]

[Document T-PVS/DE (2014) 6]

11h40-12h00 Nouvelles candidatures pour l'octroi du Diplôme européen

7. Informations sur la nouvelle candidature à recevoir en 2014

- Zones protégées de Vashlovani (Géorgie), *M. Rati Japaridze*

[Document T-PVS/DE (2014) 8]

12h00-12h30 Rapports annuels 2013

8. Rapports annuels: présentation de l'analyse globale par le Secrétariat

[Document T-PVS/DE (2014) 5]

12h30-14h00 Pause déjeuner

14h00-15h30 Rapports annuels 2013 (suite)

9. Espaces diplômés qui nécessitent une attention particulière - discussion du Groupe.

[Document T-PVS/DE (2014) 5]

15h30-15h40 Expertises sur les lieux prévues en 2014

10. Expertise sur les lieux en 2014 en vue du renouvellement du Diplôme européen en 2015 :

- De Weerribben Nature Reserve (Pays-Bas)

15h40-16h00 Projet de nouveau formulaire pour la soumission des rapports annuels

11. Proposition d'un nouveau format pour la soumission des rapports annuels par les espaces diplômés, discussion du Groupe.

[Document T-PVS/DE (2014) 7]

16h00-16h20 Pause-café

16h20-17h15 Célébration du 50^{ème} anniversaire du Diplôme européen

12. Echange de vues sur la forme de la Cérémonie et son thème

17h15-17h30 Autres points et clôture de la réunion

13. Date de la prochaine réunion

14. Autres points

15. Clôture

Annexe III – Projets de Résolutions pour l’octroi du DE en 2014**Projet de Résolution CM/ResDip(2014) ...
concernant l’octroi du Diplôme européen des espaces protégés
à la Réserve naturelle des Desertas (Portugal)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2014,
lors de la réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, le 24 mars 2014 ;

Vu les propositions du Comité permanent de la Convention de Berne,

Accorde solennellement le Diplôme européen des espaces protégés à la Réserve naturelle des Desertas (Portugal), reconnaissant ainsi l'importance européenne de ce site qui renferme de nombreuses espèces endémiques, menacées d'extinction et/ou vulnérables, de flore et de faune, ainsi que des paysages uniques et remarquables ;

Place la zone précitée sous les auspices du Conseil de l'Europe jusqu'au 2019 ;

Assortit l'octroi des deux conditions suivantes :

1. que le Gouvernement portugais continue de prendre les mesures nécessaires pour préserver le statut actuel des îles Desertas et qu'il soutienne clairement le gouvernement régional de Madère sur toutes les questions relatives à la réserve naturelle ;
2. que l'autorité régionale compétente actualise le plan de gestion de la Réserve naturelle des Desertas avant la fin de l'année 2016 :
 - a. en tenant compte de l'élargissement de la zone strictement protégée ;
 - b. en améliorant les efforts de sauvegarde des points de vue du personnel, de la logistique et du budget nécessaires à la bonne gestion de la Réserve naturelle des Desertas ;

Assortit le l'octroi des sept recommandations suivantes :

1. prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'aucune espèce végétale et animale ne soit introduite dans la réserve ;
2. améliorer le système de surveillance des populations de faune et de flore dans les Desertas ;
3. analyser et publier les études réalisées sur la flore et sur la faune de Bugio, à l'issue de l'éradication totale des espèces exotiques ;
4. intensifier les efforts de lutte contre l'érosion des sols sur le plateau de Bugio ;
5. éradiquer la population de chèvres de Deserta Grande ou, pour le moins, la maintenir à un niveau très faible et prévoir un programme de surveillance strict ;

6. promouvoir la formation de guides naturalistes pour accompagner les touristes dans le secteur ;
7. étudier si l'expansion de la colonie du goéland leucophée (*Larus michahellis atlantis*) sur Ilhéu Chão a un impact négatif sur les populations d'oiseaux marins qui nidifient sur Deserta Grande et sur Bugio.

**Projet de Résolution CM/ResDip(2014) ...
concernant l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés
à la Réserve naturelle de Karadag (Ukraine)**

*(adoptée par le Comité des Ministres le ... 2014,
lors de la réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, agissant en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,

Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen pour certains paysages, réserves et monuments naturels protégés, telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2008)1 concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés ;

Considérant le rapport de l'expert présenté à la réunion du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, le 24 mars 2014 ;

Vu les propositions du Comité permanent de la Convention de Berne,

Accorde solennellement le Diplôme européen des espaces protégés à la Réserve naturelle de Karadag (Ukraine), reconnaissant ainsi l'importance européenne de ce site qui renferme des paysages remarquables, aux caractéristiques géologiques exceptionnelles, et une flore et une faune très riches, particulièrement importantes pour la diversité biologique européenne ;

Place la zone précitée sous les auspices du Conseil de l'Europe jusqu'au 2019 ;

Assortit l'octroi des deux conditions suivantes :

1. adopter avant fin 2015 un plan de gestion sur 5 à 10 ans pour le site proposé. Ce plan devra être conforme aux normes internationales de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et notamment prendre en compte (1) le changement climatique, (2) la surveillance et la gestion des espèces exotiques et/ou envahissantes, (3) les possibilités d'élargissement de la zone protégée et (4) la mise en place future d'une zone tampon. Il devra couvrir à la fois les parties terrestres et marines de la zone, et décrire en détail les moyens humains, techniques et financiers suffisants prévus pour sa mise en œuvre complète ;
2. lancer un processus formel de discussions et de négociations avec les municipalités locales et avec d'autres acteurs socio-économiques privés pertinents en vue de créer une zone tampon autour du site proposé. Le processus devra viser (1) à définir clairement les limites de cette zone tampon et (2) à fixer des objectifs à long terme en matière d'utilisation des sols pour le développement d'activités socio-économiques dans cette zone, qui soient pleinement compatibles avec l'importance européenne du site proposé et avec la préservation de l'intégrité biologique et physique de son paysage. Ce processus devrait être achevé avant la visite d'évaluation en vue du renouvellement du Diplôme européen en faveur du site ;

Assortit l'octroi des six recommandations suivantes :

1. achever l'élargissement du site proposé aux propriétés voisines, avec les propriétaires privés desquelles des accords sur l'utilisation des terres ont déjà été signés ;
2. renforcer la prévention et l'atténuation des activités illégales au sein du site nominé, surtout en rapport avec le tourisme de masse¹ et la pêche illicite dans la partie marine, conformément aux efforts déjà déployés;
3. assurer la pérennité de la bibliothèque scientifique offerte à la réserve par T. I. Vyazemsky et lever des fonds supplémentaires auprès de tiers pour permettre d'achever la numérisation en cours des 57 000 ouvrages concernés ;
4. faciliter l'élaboration d'une vision et d'une stratégie socio-économiques durables au niveau régional, susceptibles de favoriser la sauvegarde du site proposé et de garantir à long terme l'intégrité biologique et physique de son paysage ;
5. poursuivre l'inventaire et la cartographie des espèces et des types d'habitats, et achever le processus de classement de la Réserve naturelle de Karadag comme zone d'intérêt spécial pour la conservation au sein du Réseau Emeraude ;
6. octroyer à l'administration de la réserve les financements appropriés pour satisfaire aux exigences de gestion d'un site récompensé par le Diplôme européen.

¹ L'accès aux touristes est normalement interdit dans la partie marine de la réserve; les visites à des fins scientifiques sont permises mais doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale, délivrée à un nombre limité de personnes par jour. Par conséquent, toutes les activités de loisirs exercées dans ces zones strictement protégées sont illégales.

Annexe IV – Avis en vue du renouvellement du DE

Avis

du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés à l'issue de l'expertise sur les lieux en vue du renouvellement du Diplôme européen octroyé au Parc national Central Balkan (Bulgarie)

Suite à l'examen du rapport établi par l'expert indépendant à l'issue de l'expertise sur les lieux, le Groupe de spécialistes:

1. prend note des conclusions du rapport de l'expert indépendant et des réserves exprimées en raison de l'absence de nouveau plan de gestion formellement adopté pour le site;
2. constate le bon travail accompli par les agents du Parc national au cours des cinq dernières années, depuis l'octroi du Diplôme européen;
3. convient que tous les sites récompensés par le Diplôme devraient faire l'objet de pratiques de gestion exemplaires;
4. recommande que le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés au Parc national Central Balkan soit suspendu jusqu'à ce que la condition suivante soit remplie:
 - l'adoption formelle d'un nouveau plan de gestion pour le site, sans altération du régime de sauvegarde des différentes zones du parc et en maintenant des conditions de conservation similaires, et notamment (1) ne pas autoriser une augmentation de la capacité globale de pâturage d'été, (2) continuer d'interdire l'exploitation commerciale du bois dans le parc;
5. décide de réexaminer l'éventuel renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national Central Balkan dès que la condition ci-dessus sera remplie.